

## Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

Arrondissement d'Anjou  
Division des études techniques

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues avant **11 heures**, à la date ci-dessous mentionnée, à l'adresse suivante : **Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe, arrondissement d'Anjou, au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, Anjou (Québec) H1K 4B9 (à l'attention de madame Josée Kenny).**

**Catégorie :** Travaux

**Appel d'offres :** 2023-16-TR

**Descriptif :** Réaménagement extérieur de l'entrée du chalet du parc Lucie-Bruneau, à l'arrondissement d'Anjou

**Date d'ouverture :** Le mardi 9 mai 2023 à 11 heures

**Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission

**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à : [ao\\_anjou@montreal.ca](mailto:ao_anjou@montreal.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 19 avril 2023 sur le SEAO.

**Visite supervisée des lieux :**  N/A. ou  Oui, obligatoire :

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à l'endroit susmentionné, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 19 avril 2023

Josée Kenny  
Secrétaire d'arrondissement par intérim

---

Journaux de publication : Le Devoir\_\_